

**Avis aux lecteurs :**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le**  
**Conseil municipal à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2009

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu tenue au lieu habituel des séances du Conseil, le jeudi 20 août 2009.

Sont présents, messieurs le Maire,  
et les Conseillers,

**Raymond Billette**  
**Roger Paquette,**  
**Claude Bonnenfant,**  
**Jonathan Chalifoux,**  
**Michel Rioux,**  
**Yvon Plante,**  
**Martin Lévesque,**

Est également présente, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour agir aussi comme secrétaire de la présente séance.

\* \* \* \* \*

**1. Constat de l'avis de convocation et du quorum**

L'avis de convocation et le quorum, sous la présidence du Maire, monsieur Raymond Billette, sont constatés. Il ouvre la séance à 19 :00 heures pour traiter des seuls sujets suivants :

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Constat de l'avis de convocation et du quorum**
- 2. Soumissions du 7 juillet 2009 pour la construction du Pavillon des loisirs**
- 3. Résolution pour demande d'aide financière pour la Maison de la Culture dans le cadre du Pacte rural**
- 4. Résolution d'autorisation pour le projet du Comité de Relance dans le cadre du Pacte rural (2 000 \$)**
- 5. Période de question(s)**
- 6. Levée de la séance**

\* \* \* \* \*

*Le Conseiller, monsieur Claude Bonnenfant se retire des discussions et de la décision du Conseil dans le projet de construction du Pavillon des loisirs; il déclare qu'il pourrait être en conflit d'intérêt étant donné ses possibles intentions de soumissionner auprès de l'entrepreneur adjudicataire comme sous contractant si ledit projet se réalisait.*

- 2. Soumissions du 7 juillet 2009 pour la construction du Pavillon des loisirs – Adjudication conditionnelle à l'obtention d'une aide financière de 66 2/3 % du programme Fonds Chantiers Canada-Québec**

**RÉSOLUTION 2009-08-170**

**Considérant** l'ouverture des soumissions comme suit, le 7 juillet 2009 pour le projet de construction du Pavillon des loisirs, taxes incluses de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

- Axe Construction 565 990,24 \$
- Construction Stam inc. 504 777,00 \$
- Sellig PGC inc. 397 711,50 \$;

**Avis aux lecteurs :**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le**  
**Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2009**

**Considérant** que la Municipalité n'a pas obtenu à ce jour de réponse du MAMROT à l'égard de sa demande d'aide financière dans le cadre du programme intitulé : Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ - dossier n° 613952) mais que celle-ci devrait nous parvenir incessamment;

**Considérant** que la date d'échéance de validité des soumissions est le 20 août 2009 et qu'une demande de prolongation du délai de validité jusqu'au 18 septembre 2009 a été acceptée par le plus bas soumissionnaire conforme, Sellig PGC inc.;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Martin Lévesque, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil accepte les conditions énoncées dans la lettre (courriel) datée du 20 août 2009 de monsieur Gilles Ouellet de Sellig PGC inc., le plus bas soumissionnaire conforme, lettre d'acceptation accompagnée d'un avenant de cautionnement, de la prolongation du délai de validité de sa soumission jusqu'au 18 septembre 2009, lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution;

**Que** conditionnellement à l'obtention, d'ici au 18 septembre 2009, d'une aide financière de 66 2/3 % du coût des travaux de construction du Pavillon des loisirs de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), lesquels coûts sont estimés à 397 711,50 \$ taxes incluses, plus un montant suffisant pour l'intégration de l'œuvre :

- le Conseil adjuge le contrat desdits travaux au plus bas soumissionnaire conforme : Sellig PGC inc. pour le prix estimé de 397 711,50 \$ taxes incluses;
- tous les documents préparés par la Municipalité pour l'appel d'offres dans ce dossier font partie intégrante du contrat à intervenir et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire Sellig PGC inc.;
- le Conseil autorise le Maire ou en son absence, le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence, celle par intérim, à signer pour le compte de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, un contrat avec l'autorité compétente de l'adjudicataire Sellig PGC inc.;
- le Conseil autorise les dépenses audit contrat et le début des travaux aussitôt que toutes les conditions sont réunies et satisfaites;

**Que** le cas échéant, pour financer ces dépenses, le Conseil :

- approprie d'avance l'aide financière de 66 2/3 % du programme FCCQ, sur le nombre d'années prescrit au protocole à intervenir entre la Municipalité et le MAMROT ainsi que toutes ristournes de taxes, d'intérêts et autres;
- affecte son surplus cumulé d'une somme n'excédant pas 397 711,50 \$ plus un montant suffisant pour l'intégration de l'œuvre, pour couvrir les dépenses bénéficiant de l'aide financière (66 2/3 %) et celles n'en bénéficiant pas (33 1/3 %) soit, celles à la charge de la Municipalité;
- retourne annuellement au surplus cumulé la somme remboursée annuellement par le programme FCCQ durant le nombre d'années prescrit audit protocole à intervenir entre la Municipalité et le

**Avis aux lecteurs :**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le**  
**Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2009**

MAMROT ainsi que toute somme qui pourrait être remboursée immédiatement par le dit programme;

**Qu'** advenant le cas où ladite aide financière demandée n'était pas accordée entièrement ou partiellement à la Municipalité par le MAMROT dans le cadre du programme FCCQ d'ici au 18 septembre 2009, il ne sera pas donné suite à la présente résolution et le Conseil municipal pourra prendre toutes autres dispositions qu'il juge pertinentes et à sa convenance dans cette affaire.

**Adoptée à la majorité**

*Le Conseiller, monsieur Claude Bonnenfant prend à nouveau part aux discussions et décisions du Conseil jusqu'à la fin de la présente.*

**3. Résolution pour demande d'aide financière pour la Maison de la Culture dans le cadre du Pacte rural**

Le Conseil reporte sa décision à une séance ultérieure.

\* \* \* \* \*

**4. Résolution d'autorisation pour le projet du Comité de Relance dans le cadre du Pacte rural (2 000 \$)**

**RÉSOLUTION 2009-08-171**

**Considérant** que le Comité d'analyse du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a accepté le projet du Comité de Relance préparé et présenté par le ledit Comité formé par l'Association des gens d'affaire de Saint-Denis (l'AGAD) et lui a octroyé une subvention de 14 800 \$ en août dernier;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Claude Bonnenfant, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, en référence à sa résolution numéro 2009-04-069 et parce que toutes les conditions sont satisfaites, autorise l'émission d'un chèque de 2 000 \$ à l'AGAD.

**Adoptée à l'unanimité**

**5. Période de question(s)**

Il est 19 :35 heures. Aucune question.

\* \* \* \* \*

**6. Levée de la séance**

**RÉSOLUTION N° 2009-08-172**

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de messieurs Roger Paquette et Claude Bonnenfant, la séance est levée à 19 :35 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

---

**Raymond Billette,**  
**Maire**

---

**Élise Guertin,**  
**Directrice générale et**  
**secrétaire-trésorière par intérim**